

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

-----  
Séance du 24 juin 2022  
-----

Le 24 juin 2022 à 17h, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse s'est réuni à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES.

**Membres avec voix délibérative présents :**

Mme Ginette ARIAS  
M Guillaume DE ALMEIDA CHAVES  
M le Pr Michel GALINIER  
M Jean-Michel LATTES  
M Etienne MOULIN  
M Jean-François SIMAO  
M Julien TERRIE

**Membres avec voix délibérative absents ou excusés :**

Mme Patricia BEZ  
M le Dr François CONCINA  
M le Pr Marcel DAHAN  
M le Dr Michel DUTECH  
Mme Sylvie GARCIA  
M Vincent GIBERT  
Mme Gisèle JUCLA  
M Philippe RAIMBAULT

**Membres avec voix consultative présents :**

M Didier JAFFRE, représenté par M. Xavier FAURE  
M Christophe Van Der Linden, représenté par Mme Natacha DELBOSC

**Membres avec voix consultative excusés :**

Mme Noëlle GAUDIN  
Mme le Pr Fati NOURHASHEMI  
M le Doyen Philippe POMAR

**Assistaient également à la séance :**

Mme Marjorie BRIANT  
M Thierry CARDOUAT  
M Pierre-Jean COGNAT  
M Mickaël DELEPAUL  
Mme Sophie DEPOUTRE  
Mme Christelle DEYMIE  
M Edouard DOUHERET  
Mme Anne FERRER  
Mme Geneviève HUC  
Mme Laëtizia JEHANNO  
M Jean-François LEFEBVRE  
M Antoine METAYER (CAC)  
M Franck NATALE  
M Kevin SERENA (CAC)  
M Emmanuel VANHOUTTE

**2022- 185 Bilan social 2021**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 232-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au rapport social unique et à la base de données sociales dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Considérant le bilan social 2021 tel que présenté en séance ;

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

**Après délibération,**

- Donne un avis favorable au bilan social 2021 tel que présenté en séance.

**Le Président,**



**Jean Michel LATTES**